

**Pour diffusion immédiate**

**24<sup>ième</sup> édition de la Semaine québécoise des personnes handicapées**  
***Les organismes unis pour une reconnaissance des droits des personnes handicapées***

Montréal, 1<sup>er</sup> juin 2020 - À l'occasion de la vingt-quatrième édition de la Semaine québécoise des personnes handicapées (du 1<sup>er</sup> au 7 juin 2020), la Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec (COPHAN) souhaite souligner l'importance de l'inclusion des personnes handicapées au Québec.

La crise sanitaire de la COVID-19 aura assurément été révélatrice particulièrement pour les personnes handicapées en soulevant d'innombrables enjeux qui étaient, précisons-le, pour la plupart déjà préexistants. Malgré le fait que ces enjeux étaient connus et perturbants, la crise a contribué à accentuer les disparités.

La COPHAN regroupe une cinquantaine de regroupements régionaux et nationaux d'organismes et d'organismes nationaux représentant une grande diversité de limitations fonctionnelles : motrices, organiques, neurologiques, intellectuelles, visuelles, auditives, troubles d'apprentissage, du langage, du spectre de l'autisme et de santé mentale. Nous tenons à affirmer que COVID-19 ou non, les organismes de personnes handicapées et les regroupements régionaux au Québec demeurent très actifs et sont plus déterminés que jamais à revendiquer les droits des personnes handicapées.

La crise sanitaire de la COVID-19 a eu l'effet d'accélérer l'urgence d'intervenir dans les différents milieux. La COPHAN travaille notamment sur trois grands enjeux centraux: le chèque emploi-service, les aménagements urbains et les services éducatifs.

**Chèque emploi-service (CES)** : Le chèque emploi-service suscite beaucoup d'inquiétude dans le domaine de la santé et des services sociaux. Depuis le début de la crise, les usagers et les travailleurs du CES reçoivent un traitement très différent du réseau. Que ce soit pour la continuation des services, la fourniture des équipements sanitaires, les conditions salariales et le volet social, beaucoup d'inégalités et d'incertitudes ont poussé la COPHAN à contacter à plusieurs reprises le ministère de la Santé et des Services sociaux et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. La COPHAN s'inquiète particulièrement de l'écart considérable de salaire entre les préposés aux bénéficiaires du CES et du réseau qui aura pour effet d'inciter un déplacement des employés du CES dans le réseau. Cela serait un énorme pas vers l'arrière pour l'autonomie et la dignité des personnes handicapées ayant recouru au CES.

**Aménagement urbain** : Le vent de changement provoqué par la crise a engendré une panoplie de nouvelles initiatives afin de réinventer les villes adaptées aux conditions de la COVID-19. La COPHAN souhaite intervenir rapidement dans ce dossier afin que les droits des personnes handicapées soient reconnus dans l'aménagement des nouveaux projets urbains. L'urgence d'agir ne justifie en aucun lieu le bafouement des droits. Nous pensons ici aux indications non accessibles pour les directions, les corridors sanitaires, le partage des voies publiques entre les piétons et les cyclistes pour ne citer qu'eux. Il faut mesurer l'impact des mesures prises sur l'entièreté de la population. La COPHAN désire exercer un travail proactif pour l'accessibilité universelle autant au sein de la population générale qu'au sein des municipalités et des entités gouvernementales.

**Éducation** : La réintégration en milieu scolaire est un enjeu majeur à la COPHAN, et ce, à tous les niveaux d'enseignement. Nous sommes particulièrement impliqués dans l'accessibilité des services éducatifs au niveau de l'accessibilité des plateformes web, du matériel scolaire et des ressources professionnelles. Nous avons pu constater que malgré une réouverture des écoles primaires visant le retour des élèves EHDAA, grand nombre d'entre eux sont restés à la maison. Il est nécessaire que la réintégration dans les milieux éducatifs se fasse de manière inclusive sans tolérance face à la discrimination faite aux élèves ayant des limitations fonctionnelles. La prochaine année scolaire sera grandement perturbée par la distanciation sociale et la réduction des services, il est fondamental que le droit à l'éducation pour tous soit respecté.

Nous profitons de la Semaine québécoise des personnes handicapées pour remercier tous nos membres et tous ceux qui se sont impliqués de près ou de loin dans les échanges pour améliorer la condition des personnes handicapées au Québec. Collectivement, nous continuerons de défendre les droits des personnes que nous représentons. Il faut continuer de faire preuve de solidarité et d'encourager le mouvement du « par et pour ».

La COPHAN encourage tous ses membres à partager vos plus récentes actions, vos bonnes pratiques ou simplement de diffuser un message de solidarité pour souligner l'importance de l'inclusion sociale des personnes handicapées.

*La Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec (COPHAN) est un regroupement québécois d'action communautaire autonome de défense collective des droits. Elle a pour mission de rendre le Québec inclusif afin d'assurer la participation sociale pleine et entière des personnes ayant des limitations fonctionnelles et de leur famille. L'accessibilité universelle est au cœur de notre mission.*

Source : Paul Lupien, président par intérim de la Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec (COPHAN),

Renseignements : Camille Desforges, directrice générale par intérim de la COPHAN

Téléphone: 438-226-6440

Courriel : [camille.desforbes@cophan.org](mailto:camille.desforbes@cophan.org)